

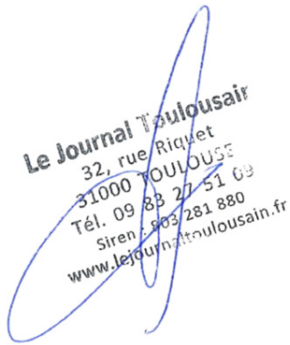


## JUSTIFICATIF DE PARUTION

INSERTION SUR  
lejournaltoulousain.fr  
du 11/08/2021

CERTIFICAT  
SI-2021-08-09-0004

Nous soussignés, le Journal Toulousain, journal d'annonces légales et judiciaires, habilité sur le département de la Haute-Garonne, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-contre :



9 avenue Parmentier  
31086 Toulouse

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 09/08/2021 d'une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée ; DENOMINATION : **GINERGY Corp** ; DUREE : 99 ans SIEGE SOCIAL : 154 route de Seysses - 31100 TOULOUSE ; OBJET : La société a pour objet : la prise de tous intérêts ou participations par achat, souscription, apport, fusion, ou autrement de toutes parts et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques, avec ou sans personnalité morale, et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et de droits sociaux ; la constitution de toutes sociétés, le placement de ses fonds disponibles, le financement des affaires dans lesquelles elle est intéressée ; la gestion administrative, juridique, comptable, financière, informatique des sociétés de son groupe et d'une façon générale, toutes prestations de services au profit de ses filiales ; l'acquisition, la détention, l'exploitation, l'entretien et la gestion de tous véhicules en vue de leur mise à disposition, leur location et leur sous-location au profit des sociétés de son groupe ; l'acquisition, la rénovation, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par voie de location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et généralement, toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. CAPITAL : 400.000 euros exclusivement composé d'apport en nature de titres. PRESIDENCE : Monsieur Franck GIRMA-VIDAL, demeurant 68 bis chemin de Roquettes - 31600 SAUBENS ; CONDITIONS D'ADMISSION AU ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix. AGREMENT : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique, quelle qu'en soit la forme sont libres. En cas d'existence de plusieurs associés, toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société. L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés. IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE.

Pour avis et mention,